

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2022
À LA SALLE DES FÊTES « PAUL AVON » AU TEIL (07200)**

PRÉSENTS : M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Marc-André BARBE, M. Didier BESNIER, Mme Nelly BODARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Eric CAROU, M. Jean-Michel CATELINOIS, Mme Aurore DESRAYAUD, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Rosy FERRIGNO, M. Maryannick GARIN, Mme Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme Martine MATTEI (à partir de la délibération n° 6), M. Jean-Paul MAZEL, Mme Marietta MIGNET, M. Olivier PEVERELLI, Mme Françoise QUENARDEL, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY.

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. Jean-Noël ARRIGONI), M. Joseph AIESI (pouvoir à Mme Martine MATTEI à partir de la délibération n° 6), Mme Valérie ARNAVON (pouvoir à M. Daniel BUONOMO), M. Jean-Michel AVIAS (pouvoir à Mme Marie-Pierre LO MANTO), M. Fermin CARRERA (pouvoir à M. Hervé ICARD), M. Thierry DAYRE (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. Hervé ICARD), Mme Marie FERNANDEZ (pouvoir à M. Jean-Michel CATELINOIS), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à Mme Françoise QUENARDEL), Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Christophe MATHON (pouvoir à Mme Martine MATTEI à partir de la délibération n° 6), M. Hervé MEDINA (pouvoir à M. Didier BESNIER), Mme Geneviève MORENAS-MORIN (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN), M. Christian PEYRON (pouvoir à Mme Françoise GONNET-TARBARDEL), M. Roland PEYRON (pouvoir à M. Olivier SALIN), Mme Brigitte PUJUGUET (pouvoir à Mme Françoise GONNET-TARBARDEL), M. Anthony ZILIO (pouvoir à M. Julien CORNILLET).

EXCUSÉS : M. Joseph AIESI (jusqu'à la délibération n° 5), Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Sébastien BERNARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Laurent CHAUVEAU, M. Pierre COMBES, Mme Rachel COTTA, M. Yves COURBIS, Mme Laurence DESFONDS, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, M. Juan GARCIA, M. Jean-Michel LAGET, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Christophe MATHON (jusqu'à la délibération n° 5), M. Karim OUMEDDOUR, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD.

M. le Président remercie les élus pour leur présence et pour leur implication.
Il constate que les dossiers de séance ont bien été reçus et il remercie Olivier PEVERELLI en tant que Maire du Teil de son accueil.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il soumet ensuite à l'approbation du Comité syndical, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022. Il n'y a aucune remarque ; il est donc adopté à l'unanimité.

M. le Président propose Mme Aurore DESRAYAUD comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Olivier PEVERELLI pour les 4 délibérations d'ordre budgétaire.

1. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET DU SCOT

M. Olivier PEVERELLI décrit la délibération relative au compte de gestion.

Le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 pour le budget du SCOT, se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 486 899,14 €

- Résultat d'investissement : - 88 350,87 €

- Résultat total : 398 548,27 €

Le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif 2021 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2021.

Il n'y a aucune question, ni remarque.

M. le Président soumet au vote avant de sortir de la salle pour laisser le comité délibérer sur le compte administratif.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET DU SCOT

M. Olivier PEVERELLI décrit la délibération relative au compte administratif 2021.

Il n'y a aucune question ni remarque. Il soumet au vote et la délibération est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président revient dans la salle.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHONE PROVENCE BARONNIES

M. Olivier PEVERELLI décrit la délibération relative à l'affectation des résultats.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque et passe au vote. Il n'y a aucune remarque et aucune question. La délibération est votée à l'unanimité.

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

M. Olivier PEVERELLI décrit la délibération.

M. le Président demande s'il y a des remarques. Il n'y en a pas et la délibération est votée à l'unanimité.

M. le Président passe ensuite la parole à Mme Christelle RUYSSCHAERT.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Mme Christelle RUYSSCHAERT précise que le rapport d'activités décrit les activités du syndicat. Elle évoque en particulier la mise en place des commissions thématiques et la première rencontre du SCoT qui s'est déroulée à Nyons en décembre.

Le rapport d'activités est disponible sur le site : <https://www.srpb.fr/Les-rapports-d-activite.AB.htm>.

Il n'y a pas de question. Le comité syndical prend acte du rapport d'activités.

6. MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

M. le Président précise que la préfecture de la Drôme demande de délibérer sur les modalités de mise en place de la journée de solidarité.

Afin de s'adapter au rythme de travail et conserver de la souplesse dans la mise en œuvre ; la journée de solidarité sera effectuée par le fait qu'un jour habituellement chômé soit travaillé (libre aux agents de choisir le jour, hors le 1^{er} mai).

Le Centre De Gestion de la Drôme a validé lors de son Comité technique de mars les termes de cette délibération.

Sans remarque ni question, la délibération est approuvée à l'unanimité.

7. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président précise qu'au fur et à mesure de la procédure, les sollicitations augmentent et les élus du bureau sont ou seront amenés à être de plus en plus en déplacement sur le motif de représentation du syndicat ; en particulier pour représenter le SCoT aux tables des deux conférences des SCoT AURA et PACA.

Cette délibération permettra la prise en charge des frais induits par ces déplacements.

Pour rappel, la délibération de juillet 2019 permettant le remboursement des frais de transport pour les comités syndicaux est toujours valable pour tous les délégués présents. Des formulaires sont disponibles.

Sans remarque ni question, la délibération est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe ensuite la parole à Mathilde ROLANDEAU pour la partie informative. Il précise que le souhait des élus du Bureau est de proposer une partie informative à chaque comité pour pouvoir échanger sur des actualités ou des enjeux spécifiques du SCoT.

Présentation de la note d'enjeux de l'État et du rapport du Syndicat « Constats et vocations »

Mathilde ROLANDEAU informe que la note d'enjeux de l'État est issue d'un travail collaboratif des 3 DDT qui concernent le SCoT. La note d'enjeux n'a pas de portée réglementaire. Signée des trois préfets, la note est un document important pour connaître la vision de l'État sur les enjeux du SCoT. Elle est composée de trois documents : une partie diagnostic, une partie enjeux et des annexes précisant des éléments de diagnostic.

Mathilde ROLANDEAU précise ensuite les différents temps d'échanges avec l'État avant et après la réception de la note d'enjeux en janvier 2022.

Les principaux éléments d'échanges entre les services de l'État et le syndicat sont disponibles sur le site internet : <https://www.srpb.fr/Les-documents.HB.htm>.

Les élus du Bureau souhaitent accompagner la diffusion de la note d'enjeux par un rapport qui expose les constats et la vision des élus du territoire du SCoT.

Ce rapport est une base de dialogue constructif avec les élus, les partenaires et l'État. Ce rapport marque juste un point d'étape, ce n'est pas le SCoT. Les travaux ne sont pas finis, des études sont encore en cours, tout cela est encore très évolutif, certaines notions qui y sont développées seront affinées.

Il faut également prendre ce document synthétique comme une base de connaissance et comme une façon pour les élus d'affirmer ce qu'ils attendent du SCoT et ses objectifs.

Concernant la diffusion, Mathilde ROLANDEAU précise aussi que ce document peut être présenté aux élus du territoire lors des conseils communautaires.

Elle décrit ensuite les grands points du diagnostic relatif à la démographie (en insistant sur le phénomène de vieillissement), aux logements (notamment l'enjeu des logements vacants et des résidences secondaires), à l'emploi, aux ressources naturelles, aux équipements et services essentiels (liés aux bassins de vie), à la santé, etc.

Certains pôles structurants de la vallée du Rhône sont en décrochage de services et cela est alarmant pour les équilibres de l'armature territoriale.

M. le Président précise que la question de la mobilité et des besoins en déplacement accentue la problématique de l'éloignement des pôles de proximité et des services essentiels. La perte des services augmente les distances et fragilise le maillage du territoire. La question du développement des périphéries est visible et augmente la nécessité d'avoir une vision globale sur le fonctionnement du territoire.

Sur l'économie, Mathilde ROLANDEAU informe que l'étude sur les filières économiques locales est lancée et que le diagnostic sera complété par des analyses spécifiques.

Enfin, la ressource en eau est une donnée importante. Le bilan de l'eau est compliqué à poser tant sur les prélèvements, leur nature et les capacités des masses d'eau prélevées.

Les premiers bilans de la consommation d'espace ont été réalisés avec les données disponibles qui sont les données fournies par le ministère à l'échelle nationale. Les

premières données témoigneraient d'une baisse de la consommation d'espace ces dix dernières années (de l'ordre de 20% de baisse des consos).

M. Didier BESNIER demande s'il est possible d'avoir un taux de consommation d'espace agricole moyen sur le territoire. Selon les services de l'Etat, 12% d'espace agricole seraient consommés dans la Drôme.

Mme Françoise QUENARDEL précise que la consommation d'espace ne se fait pas uniquement sur des terres agricoles exploitées.

Mme Françoise GONNET-TABARDEL témoigne que les services de l'État se basent sur les données nationales CEREMA « pour l'instant ».

M. Yves BOYER précise que les services de l'État considèrent la baisse des surfaces agricoles comme de la consommation pour l'urbanisation alors que ce n'est pas toujours corrélé.

M. le Président souligne qu'il faut être vigilant à ce que l'application du ZAN ne se fasse pas au détriment du développement du territoire. La ZAN nous engage à réfléchir plutôt les densités autour des zones de services existantes. Le développement des territoires les plus ruraux risque d'être complexifier.

Mathilde ROLANDEAU conclut la présentation des constats par le chapitre sur la santé qui sera important dans le SCoT.

Concernant les vocations, les 4 axes sont décrits.

La vocation 1 place le SCoT comme un outil de solidarité territoriale et aussi d'ouverture vers les territoires extérieurs pour construire un projet solide et ancré.

Il nous semble très important d'ouvrir le document en rappelant que les 177 communes du SCoT auront un rôle à jouer dans la réussite du projet.

Aucun territoire ne sera mis de côté : notamment les territoires ruraux qui sont des lieux de vie et des espaces utiles au projet.

Le niveau de services et d'équipements qui sont des conditions essentielles à la qualité de vie sur un territoire vivant (pas que des services saisonniers ou touristiques).

La vocation 2 affirme que le SCoT se fera au bénéfice de la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs.

Elle développe les conditions qui nous semblent nécessaires pour garantir et consolider la qualité de vie des habitants :

- Pouvoir se déplacer facilement,
- Avoir accès à une offre de soin suffisante et de qualité : une priorité,
- Offrir des logements sains et adaptés à tous les âges de la vie,
- Et bien sûr dans un cadre de vie confortable (espaces publics de qualité, densité acceptable, etc.).

La vocation 3 parle d'économie comme un socle d'attractivité : ne pas laisser passer des opportunités c'est se préparer en anticipant.

Elle développe en 4 points les piliers de notre économie que nous souhaitons voir conforter :

- Les filières agricoles qui vont subir de grandes transformations à anticiper : remplacement des exploitants agricoles, adaptation des pratiques au changement climatique et à la raréfaction de l'eau, gestion du foncier agricole et en particulier des friches qui dans le cadre de la ZAN, vont devenir des espaces stratégiques...
- Les mutations industrielles et en particulier l'arrivée de l'EPR est à anticiper dès maintenant.

La vocation 4 expose que le développement promu dans notre SCoT ne se fera évidemment pas au détriment de nos patrimoines naturels agricoles et forestiers et en sans prendre en compte la rareté de la ressource en eau potable.

La dernière vocation (et non des moindres) développe la manière dont nous souhaitons prendre en compte les espaces non bâtis (naturels, agricoles ou forestiers) en reconnaissant leurs valeurs, leur utilité aux services du projet de SCoT. On ambitionne d'écrire un SCoT qui permettra d'améliorer l'évolution « naturelle » des tendances observées : d'un point de vue de la ressource en eau, de la dégradation des paysages urbains, etc.

M. Julien CORNILLET insiste sur le fait que le futur SCoT soit être suffisamment solide techniquement et politiquement pour affirmer les ambitions de développement et que les services de l'État l'assument aux côtés des élus.

Le rapport se termine par les défis à relever et les conditions de réussite du projet de SCoT.

M. Jean-Michel CATELINOIS précise que l'impact de l'EPR sur le site du Tricastin ne sera pas que sur l'assiette du projet. Les besoins sont de l'ordre de 3000 logements. Dès 2023, les demandes de l'État seront fortes sur la réponse aux besoins de logements des futurs emplois liés à l'exploitation de l'EPR. Cela influencera forcément le SCoT (notamment sur la consommation d'espace, les mobilités et le maillage territorial).

Monsieur le Président précise que l'intégration de l'EPR dans la note d'enjeux a été demandée. Pour les services de l'État, en l'état des décisions prises, il s'agit d'un choix politique de l'intégrer au SCoT. Il note aussi que le démantèlement des centrales engendrera aussi des besoins.

M. Olivier FAURE estime qu'on ne peut pas avoir les mêmes règles dans les territoires en déprise et les territoires hyper attractifs. Il faut faire valoir les spécificités.

M. le Président va dans ce sens et souhaite que les enjeux du vieillissement de la population soient également reconnus dans les besoins en logements qu'ils créent. L'accès à la propriété se complexifie.

M. Olivier PEVERELLI se demande si cela ne va pas aller dans une révolution de l'accès au foncier et aux principes de propriétés privées.

Mme Christelle RUYSSCHAERT précise que les questions posées ce soir rejoignent beaucoup les échanges en conférence des SCoT et sont partagées avec des territoires voisins. Ce n'est pas parce que les territoires sont éloignés des métropoles qu'il n'y a aucun développement.

Elle rappelle enfin que le SCoT Bus Tour aura lieu le 6 juillet prochain. Cette journée sera l'occasion de parcourir le territoire et aborder les principaux enjeux environnementaux du SCoT.

M. le Président remercie les élus pour leur présence et clôt la séance du comité syndical à 19h23.

Aurore DESRAYAUD
Secrétaire de séance



Julien CORNILLET
Président

